



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 3 juillet 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Keven Gauthier, directeur général et greffier

ÉTAIENT ABSENTS : Simon Landry, conseiller du district no. 3
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.07.17

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que **M. RICHARD ÉMOND**, conseiller du district no. 4, soit et est nommé **MAIRE SUPPLÉANT** pour les quatre prochains mois.

ADOPTÉE

RÉS.02.07.17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant les points suivants :

20. a) Autoriser aide financière pour étude de faisabilité du «Projet d'aménagement du secteur du banc » / Développement Cap-Chat 2001 – 20 543.\$ - Budget rég. & Abroger Rés.14.06.17.

20. b) Autoriser l'embauche de M. Éric Isabelle au poste saisonnier à la voirie.

ADOPTÉE

RÉS.03.07.17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 21 JUIN 2017

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du 5 juin 2017 ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du 21 juin 2017 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE



CORRESPONDANCE

Aucune lecture de correspondance à la séance tenante.

RÉS.04.07.17

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques **#6940 à #6977** ainsi que **#29983 à #30075**, pour un montant total de **727 482.09\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2017.

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 juin 2017 ont préalablement été déposés à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.05.07.17

AUTORISER AIDE FINANCIÈRE / CORP. DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT INC. – 10 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une aide financière de l'ordre de dix mille dollars (10 000.\$) à la **Corporation de l'Aréna de Cap-Chat Inc.** afin de leur permettre de rencontrer leurs obligations, principalement les salaires et les avantages sociaux de l'employé; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.07.17

AUTORISER DON « BOURSE, GALA DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉCOLE L'ESCABELLE » / MME AUDREY BÉLANGER-SERGERIE – 200.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **VERSE** une bourse de 200.\$, à **Mme Audrey Bélanger-Sergerie**, dans le cadre du **Gala de la reconnaissance de l'école l'Escabelle**; ce montant étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.07.07.17

AUTORISER SUBVENTION CLUB DES 50 ANS ET + / 2 050.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une subvention additionnelle de l'ordre de 2 050.\$, au **Club des 50 ans et +**, pour la tenue des activités dans le cadre de l'évènement de la **Bataille du Saint-Laurent**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE



RÉS.08.07.17

AVIS DE MOTION – ADOPTION D’UN RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L’EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN

MONSIEUR LOUIS-SEIZE SERGERIE, conseiller du district no.6, donne **AVIS DE MOTION** qu’il présentera, lors d’une séance ultérieure, un **Règlement autorisant un emprunt d’un montant approximatif de trois cent soixante mille dollars (360 000.\$)** servant à l’exécution des travaux de réfection de la toiture du Centre sportif Claude-Jourdain.

ADOPTÉE

RÉS.09.07.17

AUTORISER DEMANDE DE PROLONGATION DU FINANCEMENT DU PROJET FQIS SUITE À L’APPEL DE PROJETS 2016-2017 RÉALISÉ POUR LA CONSOLIDATION DES PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX FINANCÉS DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ, TEL QUE DÉCRIT DANS LE PROTOCOLE D’ENTENTE 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE les orientations du Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS) seront prises dans le cadre du troisième plan d’action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l’unanimité :

- de soumettre au Secrétariat à l’action communautaire autonome et aux initiatives sociales (Secrétariat) une demande de prolongation de six (6) mois du financement du projet financé dans le cadre de l’appel de projets 2016-2017 réalisé pour la Consolidation des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que décrit dans le protocole d’entente 2016-2017;
- de réaliser le projet dans la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018;
- de s’engager à faire le suivi du projet et de s’assurer de respecter tous les termes du protocole d’entente;
- d’autoriser le maire et le directeur général-greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d’entente éventuel avec le Secrétariat.

ADOPTÉE

RÉS.10.07.17

AUTORISER LA SIGNATURE DE L’ENTENTE POUR PRÊT DE LOCAUX 2017 / VILLE DE CAP-CHAT, L’OMH DE CAP-CHAT ET LE CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE la signature de l’entente** intervenue avec l’Office municipal d’habitation de Cap-Chat, le Centre de Plein Air de Cap-Chat et la Ville **relative à un prêt de locaux** pour la période du 26 juin au 11 août 2017 permettant la tenue du camp de jour.

ADOPTÉE

RÉS.11.07.17

AUTORISER PAIEMENT DE 2 000.\$ POUR TEMPS SUPPLÉMENTAIRE AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS / TRAVAUX RIVIÈRE CAP-CHAT – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l’unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le versement d’une somme de deux mille dollars (2 000.\$)** en salaire au **Directeur des travaux publics** représentant le temps supplémentaire effectué lors des travaux effectués sur la rivière Cap-Chat; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.12.07.17**APPROUVER LES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT ET AUTORISER LE PAIEMENT DE 1 868.\$ POUR DÉFICIT – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** les **ÉTATS FINANCIERS 2016** de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat, audité par la firme comptable, Raymond Chabot Grant Thornton, SENCRL, et daté du 22 juin 2017.

Il est, de plus, résolu qu'une **somme de 1 868.\$ soit versée à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat pour combler la part de la municipalité au déficit**; ce montant étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.13.07.17**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA ROUTE DE LA PETITE-RIVIÈRE / 16 284.77\$ + TX – BUDGET RÉG. + SUBVENTION**

Monsieur Sébastien Landry, conseiller du district #5, indique son abstention sur cette résolution.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement des factures énumérées ci-dessous relatives aux travaux effectués sur la route de la Petite-Rivière** et dont la **somme totale s'élève à 16 284.77\$ + taxes**; ce montant étant approprié au **budget régulier en attendant la subvention à recevoir du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec**.

FOURNISSEURS	MONTANTS
Distribution Dany Vallée Inc.	566.15\$ + tx
Excavation D.L. (9185-1444 Québec Inc.)	3 510.00\$ + tx
Gestion WC Sasseville	973.25\$ + tx
Michel Dionne	2 173.72\$ + tx
Propriétés Pointe Mira S.A.	8 060.00\$ + tx
Transport L.V. Inc.	1 001.65\$ + tx

ADOPTÉE

RÉS.14.07.17**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS À CAPUCINS (PONCEAU) / 18 213.53\$ + TX – BUDGET RÉG. + SURPLUS + SUBVENTION**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement des factures énumérées ci-dessous relatives aux travaux effectués à des ponceaux dans le secteur de Capucins** et dont la **somme totale s'élève à 18 213.53\$ + taxes**; ce montant étant approprié au **budget régulier et au surplus en attendant la subvention à recevoir du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec**.

FOURNISSEURS	MONTANTS
9036-5735 Québec Inc.	4 129.09\$ + tx
Harold Dugas Transport	717.33\$ + tx
Matériaux Gosselin Inc.	10 566.38\$ + tx
Michel Dionne	2 800.73\$ + tx

ADOPTÉE

**RÉS.15.07.17****AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LE TRANSPORT DE PELLE DANS LE CADRE DU PROJET RIVIÈRE CAP-CHAT / TRANSPORTS TOURELLE LTÉE – 120.\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#4413 du 05-06-2017) de **Transports Tourelle Ltée**, au montant de **120.\$ + taxes**, concernant le transport d'une pelle pour des travaux effectués dans les Fonds (Rivière Cap-Chat); le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.16.07.17**AUTORISER L'ACQUISITION D'UN TERRAIN, PROPRIÉTÉ DE M. JEAN-MARC RIVEST – 67 CHEMIN DE LA PETITE-RIVIÈRE POUR LA SOMME DE 1.\$**

CONSIDÉRANT QUE le résident (M. Jean-Marc Rivest) situé au 67 Chemin de la Petite-Rivière Cap-Chat a décidé de profiter du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents-mouvement de sol, afin de démolir sa résidence et annexe, et ainsi prendre l'allocation de départ offert par le ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de ce volet du programme, le propriétaire doit céder en entier son terrain à la municipalité pour la somme nominale de 1.\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de faire parvenir au ministère une résolution sur laquelle elle s'engage à acquérir le terrain concerné pour la somme nominale de 1.\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat s'engage également à modifier sa réglementation municipale (Règlement de zonage 068-2006) interdisant toute construction ou infrastructure sur ledit terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **S'ENGAGE à acquérir le terrain, propriété de Monsieur Jean-Marc Rivest**, sis au 67 Chemin de la Petite-Rivière Cap-Chat, pour la **somme nominale de 1.\$**.

ADOPTÉE

RÉS.17.07.17**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE ± 37 T.M. D'ASPHALTE FROID / TECH-MIX, DIVISION BAUVAL INC. – 5 747.15\$ + TX – F.A.B. CAP-CHAT – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#1017958 du 13-06-2017) de **Tech-Mix, Division BauVal Inc.**, au montant de **5 747.15\$ + taxes**, pour l'achat d'asphalte froid; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.18.07.17**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE (PÉPINE) / ATELIER D'USINAGE JP – 1 922.\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#37050 du 08-05-2017) de « **Atelier d'usinage JP** », au montant de **1 922.\$ + taxes**, relative à la réparation de la rétrocaveuse (pépine); le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE



RÉS.19.07.17

AUTORISER AIDE FINANCIÈRE POUR ÉTUDES DE FAISABILITÉ DU « PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU BANC » / DÉVELOPPEMENT CAP-CHAT 2001 – 20 543.\$ - BUDGET RÉG. & ABROGER RÉS. 14.06.17

CONSIDÉRANT QUE des partenaires publics, Développement Économique Canada, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), le CLD de La Haute-Gaspésie ont déjà répondu, à l'organisme Développement Cap-Chat 2001, et que 90% du financement pour le projet d'études de faisabilité et d'activités reliées au « Projet d'aménagement du secteur du Banc » provient de fonds publics, représentant une somme de 184 882.\$ dont le montant du coût des études s'élève à 205 425.\$;

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions reliée à l'obtention dudit financement soit que la Ville de Cap-Chat transmette une résolution d'intention à l'effet qu'elle s'engage à accorder une aide financière de 10% en tant que partenaire financier au projet, soit la somme de 20 543.\$;

CONSIDÉRANT QUE le tableau suivant indique la provenance du financement par les fonds publics et la ventilation des coûts du projet :

PROVENANCE	MONTANT	%
Développement Économique Canada	92 441.\$	45
MESI – Fonds d'aide aux initiatives régionales	62 441.\$	30
Centre local de développement Haute-Gaspésie	30 000.\$	15
Ville de Cap-Chat	20 543.\$	10
Financement total	205 425.\$	100

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **CONFIRME**, à l'organisme **Développement Cap-Chat 2001**, sa **contribution financière de l'ordre de 20 543.\$**, afin de permettre la réalisation des **études de faisabilité dans le cadre du « Projet d'Aménagement du secteur du Banc »**; cette dépense étant appropriée au budget régulier.

Il est, de plus, résolu que la présente résolution **ABROGE** à toutes fins que de droit la **résolution numéro 14.06.17**.

ADOPTÉE

RÉS.20.07.17

AUTORISER L'EMBAUCHE DE M. ÉRIC ISABELLE AU POSTE SAISONNIER À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT l'affichage interne d'un poste saisonnier à la voirie devenu vacant;

CONSIDÉRANT le dépôt de la candidature de M. Éric Isabelle, employé temporaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Isabelle possède les aptitudes et les compétences nécessaires pour s'acquitter des tâches à accomplir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **EMBAUCHE M. Éric Isabelle**, au **poste saisonnier à la voirie**, à l'échelon **1** du tableau des classes salariales de la convention collective des employés municipaux.

ADOPTÉE

CAP-CHAT



PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h51 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER